

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 17 octobre, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 9 octobre 2017

Présents : NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, MORTIER Priça, FAURE Stéphane, CLAUZURE Françoise, ROUCHAUD Joël, MOSCATELLI Alain, NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Absents excusés : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Mademoiselle CLAUZURE Françoise.

Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2017.

Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 28 septembre 2017.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 28 septembre 2017.

OBJET : Débat sur les orientations du PADD du PLUi-H de la Communauté de communes du Pays Ribéracois

Monsieur le Maire, délégué communautaire, présente les orientations du PADD, rappelle les délibérations du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Ribéracois prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) en date du 19 septembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle les objectifs du PLUi-H inscrits dans la délibération du 19 septembre 2014, à savoir :

1 Maîtriser la consommation foncière et préserver les espaces agricoles

- *Limiter l'ouverture de zones à urbaniser aux besoins réels du territoire pour les 10 à 15 ans à venir.*
- *Recentrer l'urbanisation autour des centres bourgs disposant d'un minimum de services (notamment les écoles, commerces) tout en tenant compte de notre habitat dispersé.*

- *Maintenir les espaces agricoles et favoriser l'installation de nouveaux exploitants*

2 Favoriser le renouvellement des populations et la valorisation du parc de logements existants.

- *Elaborer un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour évaluer précisément les besoins en logement, sur le plan quantitatif et qualitatif ;*
- *Créer les conditions pour remettre sur le marché les logements vacants et plus particulièrement dans les centres bourgs ;*
- *Développer le parc locatif public pour accueillir de nouvelles familles et renouveler les populations ;*
- *Favoriser l'efficacité énergétique des logements : éco-constructions, isolation, énergies renouvelables ;*

3 Privilégier un développement économique et le touristique durable

- *Identifier les besoins en foncier pour les activités économiques pour les 10 à 15 ans à venir*
- *Identifier les zones d'activités stratégiques à aménager en priorité ;*
- *Favoriser les filières d'activités dynamiques déjà identifiées : gastronomie et circuits courts, éco-construction et rénovation du patrimoine, industrie, tourisme... ;*
- *Proposer une offre touristique cohérente en lien avec les ressources du territoire et de notre patrimoine historique et industriel, agriculture, gastronomie, artisanat d'art ;*

4 Proposer un maillage cohérent d'équipements publics

- *Elaborer un schéma d'équipements publics en identifiant la demande et l'offre actuelle et les besoins éventuels en fonction notamment des orientations du PLUI ;*

5 Préserver les éléments du patrimoine historique et les abords

- *Identifier les secteurs à protéger en réalisant une étude patrimoniale ;*
- *Identifier et analyser les éléments du patrimoine à protéger et valoriser : le patrimoine rural, civil, religieux, industriel et le petit patrimoine ;*
- *Protéger les abords de ce patrimoine ;*

6 Mettre en valeur l'architecture locale comme vecteur d'identité du territoire

- *Définir des règles de constructions qui assurent une intégration du bâti dans le paysage ;*
- *Favoriser l'usage de matériaux locaux, naturels (pierre, bois, terre...) ;*
- *Soigner les abords des constructions et les clôtures par des règles strictes ;*

7 Protéger les espaces naturels et assurer les continuités écologiques

- *Préserver la qualité et la ressource en eau*
- *Identifier et protéger strictement les trames vertes et bleues (continuités écologiques) ;*
- *Préserver les zones naturelles et forestières ;*
- *Assurer une évaluation environnementale efficace du PLUI tout au long de la procédure ;*

8 Maitriser l'implantation de la publicité extérieure

- *un Règlement Local de Publicité pourra être mis en place, il fera l'objet d'une procédure à part ;*

Monsieur le Maire rappelle les enjeux issus de la phase de diagnostic.

IL rappelle la place centrale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) ; PLUi-H qui déclinera la politique de développement et d'aménagement, et qui définira les règles d'occupation du sol, au travers de son règlement, de ses documents graphiques, des Orientations d'Aménagement et de Programmation, et du Programme d'Orientations et d'Actions, sur l'ensemble de territoire communautaire.

Il indique que le PADD repose sur un diagnostic revisité au regard des nouvelles réglementations en vigueur (Grenelle de l'Environnement, Loi ALUR, etc...).

La prochaine étape de l'élaboration du PLUi-H consistera en la traduction de ce PADD dans le règlement et ses documents graphiques, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, et le Programme d'Orientations et d'Actions.

Monsieur le Maire détaille ensuite les choix et orientations générales retenus par le PADD. Ils s'organisent selon cinq grands axes :

- *Axe 1. Engager une nouvelle dynamique démographique basée sur les pôles et les bourgs ruraux*
- *Axe 2. Mettre en place une politique de l'habitat à l'échelle du territoire*
- *Axe 3. Préserver le cadre de vie, la qualité paysagère et environnementale*
- *Axe 4. Structurer les polarités économiques et pérenniser l'activité agricole, sylvicole et touristique*
- *Axe 5. Assurer la cohérence entre le développement urbain et l'objectif d'un territoire à énergie positive*

Monsieur le Maire précise que le débat relatif au PADD ne se conclut pas par un vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal :

PREND ACTE et ATTESTE

- de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.
- que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi-H, dont le contenu intégral est annexé à la présente, constitue le cadre de développement communal pour l'horizon 2030.

DELIBERATION N° 33-2017

OBJET : Vérifications sécurité des installations des bâtiments communaux recevant du public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au courrier de la préfecture nous informant de la nécessité de contrôler les installations électriques et les dispositifs d'alarme des établissements recevant du public (salle des fêtes, mairie, église, restaurant), la commune a demandé plusieurs devis :

Bureau Véritas : 690,00€ TTC

Apave : 888,00€ TTC

Socotec : 636,00€ TTC

DEKRA : 486,00€ TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal retient l'offre de la société DEKRA.

DELIBERATION N° 34-2017

OBJET : Travaux logement T5 maison Duc

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des problèmes récurrents d'évacuation des toilettes du logement T5 de la maison Duc. Il s'avère nécessaire de refaire l'évacuation.

Il présente le devis de l'entreprise Guinard s'élevant à 1 346,40 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Guinard.

DELIBERATION N° 35-2017

OBJET : Vente de peupliers Chantemerle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de couper les peupliers de Chantemerle.

Il présente les propositions reçues.

Monsieur Clément Moreau (Bûcheron Débardeur)

Abattage, débardage, remise en état de la parcelle, broyage branches et souches en échange du bois (pas de paiement).

Alliance Forêt-Bois

Achat des 45 peupliers : 1 350 €

Nettoyage au rotobroyeur, arasage des souches : 330 € TTC

Net pour la Commune 1 020 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Alliance Forêt-Bois.

DELIBERATION N° 36-2017

OBJET : Entretien PDIPR

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'entretenir les sentiers du PDIPR. Il présente le devis établi par l'association d'insertion Alaije s'élevant à 570 € pour une journée et demi de travail par une équipe de 4 à 5 personnes. Après avoir délibéré, le Conseil municipal retient l'offre de l'association Alaije.

Lors du dernier conseil communautaire il nous a été précisé que la CCPR, dans le cadre de sa compétence « activités de pleine nature » a missionné un de ses agents à mi-temps Fabrice Clugnac pour dresser un état des lieux complet de nos PDIPR. Leur agent assure également sur l'ensemble de nos 550 kilomètres de chemins de randonnée pédestre et VTT le suivi et l'entretien du mobilier et de la signalétique.

Il va être amené à nous contacter pour nous signaler les portions de chemins de randonnée qui nécessiterait peut être un entretien plus suivi sur notre commune. La communauté de communes nous rappelle que l'entretien courant, principalement le débroussaillage, est à la charge des communes.

Dans un premier temps Fabrice Clugnac interviendra sur les communes de l'ex canton de Montagrier, puis une fois ce secteur diagnostiqué il interviendra sur le Ribéracois pour terminer par le secteur du Verteillacois.

Délibération n° 37-2017

OBJET : Décision modificative budgétaire

<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Diminution des crédits</u>	<u>Augmentation des crédits</u>
<u>D Investissement</u> <u>21578</u>	<u>Signalétique</u>	<u>320</u>	
<u>D Investissement</u> <u>165</u>	<u>Caution</u>		<u>320</u>

Délibération n° 38-2017

OBJET : Rapport d'activité 2016 de la CCPR

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CCPR pour l'exercice 2016. Ce rapport a été approuvé lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2017. Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

QUESTIONS DIVERSES

OBJET : Point sur les travaux

Construction de l'atelier municipal.

Le chantier se déroule normalement selon le planning prévu.
Murs bâtis à hauteur du chaînage.

Signalétique

Le complément de panneaux sera livré vers le 16 novembre.
Le coût s'élève à 544 € TTC.

Aménagement place de la Cime du Bourg

La clôture est en cours de pose entre la place et la propriété de Madame Bach.
Il est décidé de ne pas remettre en place le panneau d'affichage.

OBJET : Marianne du civisme

La Commune a été une nouvelle fois lauréate de la Marianne du Civisme pour l'élection présidentielle de 2017 dans la catégorie de 101 à 250 inscrits.

Premier tour : 93,75 %

Second tour : 90,00 %

Moyenne : 91,88 %

Le diplôme sera remis le 11 novembre à 11 heures par le Président de l'Association des Anciens Maires et adjoints de la Dordogne.

La population sera invitée à cette cérémonie qui sera suivie d'un vin d'honneur.

11 heures : rassemblement au monument aux morts

11 h 30 : remise diplômes et discours à la salle des fêtes

11 h 45 : vin d'honneur